



12, bd de Bonne Nouvelle 75010 PARIS
tel : 01 44 79 31 65 ou 69 - Fax : 01 44 79 31 72
site internet : www.sud-travail-affaires-sociales.org
site intranet: www.intracom.travail.gouv.fr
syndicat.sud1@sud.travail.gouv.fr

SUD Travail traîné arbitrairement devant un tribunal correctionnel

DEFENDONS LA LIBERTE D'EXPRESSION SYNDICALE !

Le 4 décembre 2009, Pierre Joanny, secrétaire national de SUD Travail Affaires sociales, était mis en examen par un juge d'instruction de Lyon pour « *injure publique envers une administration publique* ». Le procès aura lieu devant le tribunal correctionnel de Lyon le 1^{er} février 2011.

Ce procès fait suite à une plainte déposée par l'INTEFP à l'encontre d'un texte, intitulé « Brûler l'INT », paru dans *Tout Va Mieux* n°50 en mai 2009. En déposant cette plainte, la direction de l'INT et derrière elle, le ministère du Travail ont fait le choix d'attaquer frontalement la liberté syndicale et la liberté d'expression.

Car de quoi s'agit-il au fond ? D'un billet irrévérencieux, pamphlétaire, provocateur mettant en cause l'INT dans un contexte de mobilisations successives contre les rétrogradations d'inspecteurs-élèves du travail en 2008 et 2009. Tendance qui s'est poursuivie en 2010 avec une nouvelle rétrogradation, comme les précédentes, arbitraire, incompréhensible et odieuse.

Les poursuites engagées suite à la plainte de l'INTEFP et du ministère du Travail visent à faire taire un syndicat critique à l'égard de la vision patronale et partenariale de l'inspection du travail défendue par l'INT et le ministère du Travail. Car le syndicat SUD Travail affirme la nécessité de former des inspecteurs du travail dont la fonction est de défendre les droits des salariés soumis à l'arbitraire patronal, pas des petits soldats zélés de la politique du chiffre.

Nous continuerons à porter des critiques fortes sur la politique de formation mise en œuvre par l'INT qui ne répond pas aux besoins des agents et qui exclut même la majorité des agents - a priori les moins qualifiés (les C).
Nous dénoncerons encore les méthodes d'infantilisation pour les stagiaires et les IET
Nous continuerons à défendre l'amélioration des conditions de travail au sens large des agents de l'INT.

Nous devons collectivement être vigilants sur ce type de mise en cause d'un syndicat. Les attaques contre SUD Travail pourraient présager de mauvais jours pour toutes les organisations syndicales qui n'auront bientôt plus qu'une alternative : se taire ou risquer des suites judiciaires à la moindre expression ou action syndicale.

Notre syndicalisme restera intransigeant avec le modèle néolibéral qui casse le Code du travail, l'emploi et le service public. Indépendamment de ce que les unes et les autres pensent de notre démarche syndicale, il y va de la liberté d'expression de chacun dans ce ministère. Ce qui appelle l'unité la plus large.

Nous invitons les agents et les militants syndicaux à soutenir Pierre Joanny le 1^{er} février 2011 à partir de 12 heures au Tribunal correctionnel de Lyon, 67 rue Servient (Métro B station Place Guichard Bourse du travail, ou tramway T1 arrêt palais de justice mairie du 3ème).

Paris le 14 janvier 2011